|  |
| --- |
| **PROCÈS-VERBAL CPE ÉCOLE \_\_\_\_\_\_\_\_\_** |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Présences : Mme I (Présidente), M. F (Secrétaire), M. Y, Mme L, Mme N, Mme J,
M. R, M. X (directeur)

Absence : Aucune

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l’ordre du jour ;
2. Lecture et adoption du procès-verbal (de la dernière rencontre) ;
3. Suivi ;
4. Budget immobilier ;
5. Amplitude ;
6. Questions diverses.

Ouverture de l’assemblée à 00h00

1. Lecture et adoption de l’ordre du jour :

Ajout au point 6. Questions diverses : 6.1 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 6.2 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Il est proposé par M. Y, appuyé par Mme J., que l’ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l’unanimité

1. Budget immobilier :

La direction, M. X, nous informe que nous avons un budget de 1400$ pour cette année.

 Il est proposé par Mme L, appuyée par Mme N, que les enseignantes et les enseignants qui ont des besoins en immobilier en fasse la demande par écrit à la direction.

Que la somme soit répartie équitablement entre les « cycles » (présco + ens. Ortho., 1ier cycle, 2e cycle, 3e cycle et spécialistes) d’ici la mi-année. Puis qu’ensuite on revoit la somme restante et la façon de la répartir selon les demandes.

Adoptée à l’unanimité

5. Amplitude :

Le C.P.E., suite à l’adoption à l’unanimité par l’Assemblée générale des enseignantes et des enseignants, fait la proposition suivante :

Il est proposé par M. Y, appuyé par Mme N, qu’une amplitude quotidienne de 7 heures sur un horaire hebdomadaire de 35 heures soit fixée pour toutes les enseignantes et tous les enseignants,

Que l’amplitude commence à 7h50 et se termine à 16h05, excluant les 75 minutes pour la période de repas.

Adopté à l’unanimité

La proposition est remise séance tenante à la direction

Levée de l’assemblée à 00h00 :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Mme T, présidente du CPE M. F, secrétaire du CPE

c.c : APL

 Commission scolaire

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Ville) (Date)

Direction de l’école (centre)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Sujet : Amplitude**

Le C.P.E., suite à l’adoption à l’unanimité par l’Assemblée générale des enseignantes et des enseignants, fait la proposition suivante :

Il est proposé par M. Y, appuyé par Mme N, qu’une amplitude quotidienne de 7 heures sur un horaire hebdomadaire de 35 heures soit fixée pour toutes les enseignantes et tous les enseignants,

Que l’amplitude commence à 7h50 et se termine à 16h05, excluant les 75 minutes pour la période de repas.

Adoptée à l’unanimité

La proposition est remise séance tenante à la direction.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Président(e) du CPE Secrétaire du CPE

c.c. APL

 Commission scolaire